Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213500143-20251125-D25_081-DE

BAIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	13	15

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 M. TIRIAU, arrivé en séance après l'examen de cette délibération, ne prend pas part au vote.

L'an 2025, le 25 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CLOUET Nathalie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/11/2025.

Présents : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AMET Patricia, CHEDEMAIL Vanessa, LEVACHER Martine, MADDALIN Christine, MORY Marie, MM : GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, GUYON Django, POTTIER Christian, ROBERT Elie, SEBILLET Sébastien, TIRIAU Jean-Hugues

Absent(s) ayant donné procuration : Mme MOREL Patricia à Mme LEVACHER Martine, MM : LOUAISIL Pascal à M. GILBERT Loïc, VALOTAIRE Denis à M. GLINCHE Eric
Absent(s) : Mmes : AYGALENC Monique, POTTIER Soazig M. TIRIAU, arrivé en séance après l'examen de cette délibération, ne prend pas part au vote.

A été nommé(e) secrétaire : M. POTTIER Christian

25-081 – Signature de la convention relative au classement des archives communales avec le Département d'Ille-et-Vilaine

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code du patrimoine, notamment ses articles L.212-6 et suivants relatifs à la conservation et au classement des archives publiques,
Vu la circulaire AD 93-1 du 11 août 1993, l'instruction DPCAI/RES/2004/01 du 5 janvier 2004, l'instruction DAF/DPCAI/RES/2009/018 du 29 août 2009, et la note DGP/SIAF/2014/006 du 22 septembre 2014 relatives à la gestion des archives communales,
Vu le projet de convention proposé par le Département d'Ille-et-Vilaine ayant pour objet l'assistance technique à la Commune de Bais pour le tri, le classement et l'inventaire de ses archives, ainsi que la rédaction des procès-verbaux d'élimination réglementaires,

La bonne gestion des archives communales constitue une obligation légale pour la commune et requiert un accompagnement technique spécialisé.

Le Département d'Ille-et-Vilaine, par l'intermédiaire de sa Direction des Archives départementales, propose d'apporter à la commune cette assistance pour le tri, le classement et l'inventaire de ses archives, dans le cadre d'une intervention d'une durée de quatre jours.

Le coût journalier de cette prestation est fixé à 178 €, auquel s'ajoutent les frais de transport de l'archiviste ainsi que le remboursement des fournitures et articles de conservation nécessaires à l'intervention.

Il convient, en conséquence, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, et à procéder au remboursement des sommes dues conformément aux modalités prévues par la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213500143-20251125-D25_081-DE

- d'approuver les termes de la convention relative au classement des sentiers communaux, conclue entre le Département d'Ille-et-Vilaine et la commune,

- d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention, ainsi que tout document ou avenant s'y rapportant, et à procéder à son exécution,

- d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de la prestation.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/11/2025

Le Maire
Nathalie CLOUET

Secrétaire de séance
M. POTTIER Christian